



C.H. LAVAUUR

Lavaur, le 10 Novembre 2009

AUCUN INTERET A L'INTERESSEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE...

Après des saupoudrages indemnitaires durant l'année 2008 (mécanisme GIPA : garantie individuelle du pouvoir d'achat, indemnisation des jours CET...), le Gouvernement propose un projet « intéressement », qui ne répond pas aux revendications salariales des agents.

Dans le cadre des accords de février 2008 de la Fonction Publique, non signés par la CGT, FO, SOLIDAIRES et la FSU, le Gouvernement ouvre des négociations sur la mise en place de l'intéressement.

Ces accords, minoritaires, portaient sur plusieurs sujets : nouveau cadre de négociations salariales, dispositif de garantie du pouvoir d'achat du traitement indemnitaire, indemnisation des comptes épargnes temps...

Un projet porteur d'iniquité et de clientélisme :

-Tous les agents des 3 versants (Territoriale, Etat, Hospitalière), s'inscriront dans des objectifs de services, **mais les élus à la prime seront rares.**

-Le montant de la prime sera fonction du nombre de bénéficiaires, le maximum pouvant être 400 à 500€/an pour une petite partie des équipes.

-Les organisations syndicales devront trancher sur la répartition de ces primes.

-**Pas de dotation spécifique**, ce qui pose la question du financement. Encore des suppressions d'emplois ? Ou des suppressions d'autres prime, telle que la « prime Weil », dans la Fonction Publique Hospitalière ?

-**Seuls les établissements disposant de plus de moyens** seront plus à même de redistribuer des primes en plus grand nombre et plus importantes.

Reçue en bilatérale par le Ministère, la CGT a rappelé :

- Que ce nouveau mécanisme n'est pas conforme à l'intérêt général.

-Qu'il s'agit de mettre en concurrence les agents, mettant ainsi en péril l'esprit d'équipe.

Ce projet représente un pas supplémentaire vers la transformation de la fonction publique en logique du privé. Ce ne serait plus l'intérêt général qui guiderait l'action des personnels, mais la loi du profit et de la rentabilité.

Pour la CGT du CH Lavour, les agents doivent être rémunérés correctement sur la base d'un salaire de base plus ambitieux que celui que nous connaissons !
La revalorisation du point d'indice est une urgence.
Des négociations sérieuses sur les déroulements de carrières s'imposent.



A LA MISE EN CONCURRENCE ENTRE LES AGENTS



**EXIGEONS DE REELLES AUGMENTATIONS
SALARIALES ET REFUSONS L'AUMONE INJUSTE.**



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Consultez notre site internet : www.cgt-chlavour.fr.

Permanence le mardi de 9 à 16 heures. Tél. : 30 38 mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr